



Ceci  
n'est pas un  
bulletin de  
vote !

**Election à la CAPA  
des Professeurs d'EPS  
et des Chargés d'enseignement d'EPS  
Mardi 2 décembre 2008**

## **Tous ensemble pour l'EPS et le sport scolaire ! Votez SNEP**

**Pour la défense du service public d'éducation et des droits de chaque collègue**

**Elus avec plus de 93% des suffrages exprimés par les collègues de Versailles en 2005, les commissaires paritaires sortants vous appellent à renouveler votre confiance au SNEP et à accorder vos suffrages à une liste commune Professeurs d'EPS et CE d'EPS.**

Pour avoir contribué fortement à maintenir le caractère obligatoire de l'EPS, il faut bien que le SNEP ait une haute idée du rôle social de la profession, qu'il ne courbe pas l'échine au moindre souffle contraire, et qu'il cherche activement à construire des solidarités en particulier avec les jeunes et les parents.

Faire valoir le droit aux jeunes à une EPS et un sport scolaire de qualité, et faire valoir les droits et pérenniser les acquis des personnels qui l'enseignent : voilà les deux lignes de force de notre syndicat.

**Fort de son millier d'adhérents, le SNEP de l'académie de Versailles s'est inscrit dans cette optique :**

- Avec le SNEP, la très forte mobilisation des collègues a contribué à imposer l'abrogation du décret De Robien. Les conséquences de ce décret mis en œuvre avec force dans notre académie (266 forfaits en moins, suppression de la coordination) ont été massivement combattues.
- Le SNEP a mis toute sa force militante pour dire haut et fort combien les AS dans les établissements représentent un réel outil d'accès à la pratique, et combien le forfait donne à notre métier une dimension qu'il faut préserver.
- Le SNEP (avec les collègues et les parents d'élèves) a contribué aux mobilisations contre les suppressions de postes et l'imposition des heures supplémentaires.
- L'an passé, de nombreux rassemblements, des initiatives originales ont contribué aussi à toujours mieux articuler l'action au plan local et au plan départemental et national.
- Chaque année, une dizaine de stages syndicaux sont proposés sur des thèmes différents afin de donner les moyens de comprendre et d'agir, aux acteurs de la profession que vous êtes ; les 4 sections départementales ont toujours la préoccupation de rencontrer les collègues pour, au cœur de l'actualité, échanger, être à l'écoute, réfléchir et agir ensemble.

**Renforcer les 2 dimensions de notre métier :  
l'EPS et le sport scolaire**

- Le SNEP agira pour un véritable développement de notre discipline aux différents niveaux de la scolarité.
- Le SNEP veillera à ce que le sport scolaire ne soit pas

fragilisé sur ses 3 points d'appui : respect de l'animation forfaitaire de 3 heures pour chaque enseignant d'EPS ; création d'une AS dans chaque établissement avec libération du mercredi après midi ; participation des collègues aux décisions engageant l'avenir du sport scolaire. Le SNEP continuera de faire entendre sa voix de coadministrateur aux Conseils départementaux et au Conseil régional de l'UNSS. Le SNEP continuera d'agir pour que soit reconnue et valorisée la fonction de coordonnateur de district UNSS.

Il s'opposera à toute nouvelle tentative, soit d'externalisation, soit de mise en place de nouveaux dispositifs tel l'accompagnement éducatif, qui constituent un réel risque de remise en cause de l'EPS obligatoire et du sport scolaire.

- Le SNEP agira pour une meilleure place de l'EPS dans la scolarité des lycéens avec augmentation des horaires EPS, maintien et développement du sport scolaire et des diverses formes d'options EPS.
- Le SNEP sera vigilant sur la réforme de la formation des maîtres et portera des propositions destinées à améliorer la qualité de la formation et l'entrée dans le métier.
- Nous agissons pour préserver une formation professionnelle de qualité : le dispositif spécifique à notre académie, dans le cadre de la DAFPEN, et l'organisation de la formation à partir des attentes formulées par les collègues dans chaque bassin de formation doivent être préservés. Le nombre d'actions (au minimum 4 par bassin) doit être rétabli, garantissant une diversité de l'offre de formation. Ensemble ! Nous continuerons à dénoncer toutes mesures de restriction au plan budgétaire affaiblissant le dispositif de formation alors que les bilans quantitatifs et qualitatifs en EPS sont très positifs.

**Le sport scolaire**



**Un droit pour tous**

## **Des équipements et un budget qui soient à la hauteur de nos exigences.**

Le SNEP interviendra auprès des responsables de l'Education Nationale (Recteur, IA, IA-IPR) afin qu'ils élaborent un cahier des charges relatif aux besoins de l'EPS (programmes, horaires, examens) et du sport scolaire. Il aidera les équipes à construire des dossiers revendicatifs. Il interviendra avec les collègues auprès des Conseils Généraux pour les collèges, et du Conseil Régional pour les lycées, afin qu'ils mettent en œuvre des politiques budgétaires adaptées, en matière de fonctionnement (crédits pédagogiques, de location et de transport), et de construction d'installations sportives. Il fera entendre les propositions des personnels au sein des 4 Conseils départementaux et du Conseil inter académique de l'Education Nationale où il siège.

## **Avec le SNEP, faire vivre nos droits !**

Le SNEP-Versailles et ses élu(e)s agissent pour que l'examen de tous les actes de gestion (changement d'échelon, de grade, de corps - mutations - affectation des TZR - notation, etc...) se fasse dans le respect des droits et des personnes. Ils font résonner dans les instances paritaires académiques les revendications de la profession qu'ils représentent et dont ils sollicitent l'intervention. Ils ont à cœur de faire bénéficier les enseignants d'EPS de leur expérience, de leurs compétences et de leur aide. Soucieux de transparence, ils informent et rendent compte de leurs démarches et de leur action.

## **Pour plus et mieux de mutations et de stabilisations !**

Les possibilités de mutation ou de stabilisation sont directement liées à l'existence de postes implantés dans les établissements ou sur ZR : faire vivre le droit à mutation ou à stabilisation est indissociable de la bataille des postes et du refus des HSA qui détruisent l'emploi. Les modifications des règles et barèmes imposées par le ministère (mouvement INTER) et par chaque rectorat (mouvement INTRA) mettent en cause les stratégies personnelles et professionnelles. C'est inadmissible !

Le SNEP-Versailles continuera d'agir pour la création et contre les suppressions de postes ; il poursuivra ses interventions sur la base de propositions prenant en compte la diversité des situations, visant à assurer un traitement équitable des différents types de demande, offrant à chacun(e) des perspectives réelles de mutation ou de stabilisation (TZR). En commission paritaire, les élu(e)s du SNEP contribueront, par leurs propositions, à améliorer le nombre et la qualité des mutations dans le respect des droits de tous (chaque année, grâce à leurs interventions, une centaine de barèmes de mutations sont corrigés) et contre tout passe-droit !

Concernant l'affectation des TZR, le SNEP-Versailles conteste les décisions rectorales visant à opposer anciens et nouveaux TZR et récuse toute affectation sur plus de 2 établissements.

## **Une carrière complète pour tous !**

Le SNEP-Versailles revendique le droit à une carrière complète pour tous, sur la base d'un avancement pour tous au meilleur rythme. Dans le contexte actuel, les commissaires paritaires du SNEP-Versailles réclament un examen des promotions d'échelon (avec la création de 3 tableaux distincts, au lieu d'un seul actuellement)



qui permette de classer le plus équitablement possible : les collègues de l'enseignement supérieur, les collègues en poste dans le second degré ayant bénéficié d'une inspection récente et ceux "non à jour" d'une inspection. Il veillera à ce que les acquis qu'il a réussi (avec le SNES) à imposer en matière d'accès à la hors classe des professeurs d'EPS et à la classe exceptionnelle des CE d'EPS soient maintenus, permettant au plus grand nombre de collègues d'en bénéficier avant leur départ à la retraite.

Concernant la notation administrative, les élu(e)s du SNEP invitent les collègues à effectuer des requêtes en révision fondées et argumentées, afin de pouvoir les défendre efficacement contre d'éventuelles dérives dues au pouvoir sans cesse renforcé des chefs d'établissements ou contre un système de notation qui lèse, en particulier, les TZR et les femmes.



## **Avec la FSU, défendre les statuts de la Fonction Publique**

Le SNEP est le troisième syndicat de la FSU, elle-même première fédération de la Fonction Publique. C'est ensemble que nous veillerons à ce que les droits des personnels soient respectés. C'est ensemble que nous lutterons contre les tentatives de démantèlement des services publics. C'est ensemble que nous voulons que se construisent - dans l'unité - de nouvelles actions en faveur de l'emploi public. Nous poursuivrons notre bagarre pour les postes et contre l'imposition des heures supplémentaires.

## **Votez SNEP- FSU**

**Continuons ensemble à faire avancer le métier, et à faire valoir nos droits !**

